

**Assemblée générale**

Distr. générale
18 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 42 de l'ordre du jour

Suite à donner aux résultats

de la vingt-sixième session extraordinaire :

mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement

sur le virus de l'immunodéficience humaine

et le syndrome d'immunodéficience acquise

(VIH/sida)

**Rapport du Secrétaire général sur les progrès faits
dans l'application de la Déclaration d'engagement
sur le VIH/sida****Rectificatif**

Paragraphe 55. *Modifier comme suit :*

Conformément à la Déclaration, les politiques nationales cherchent dans presque tous les pays à réduire les activités et les facteurs qui font courir un risque aux personnes et les rendent vulnérables face au VIH/sida. Certains pays font état de programmes en cours qui incluent des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation touchant une large gamme de groupes vulnérables, dont les travailleurs du sexe, les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les groupes mobiles (notamment les mineurs et les camionneurs), les jeunes sans foyer, les utilisateurs de drogues injectables, les détenus, les militaires et les personnes touchées par la guerre ou des troubles civils. Les efforts de prévention du trafic sexuel sont absolument essentiels pour réduire la vulnérabilité des jeunes, en particulier les filles.

Paragraphe 56. *Modifier comme suit :*

Pour atteindre les groupes vulnérables, les efforts de prévention doivent surmonter de nombreux obstacles, notamment des problèmes logistiques, la réprobation et la discrimination. L'impossibilité d'avoir accès aux groupes vulnérables est très souvent citée par les pays des régions où l'épidémie est étroitement liée à l'utilisation de drogues injectables, par exemple l'Asie et l'Europe de l'Est, comme un obstacle à une prévention efficace. Dans certains cas, les lois nationales et les normes sociales et culturelles qui en constituent le fondement peuvent compliquer encore la situation.

